



# Châtillon Infos

N° 105

JUIN 2017



Ville amie des enfants



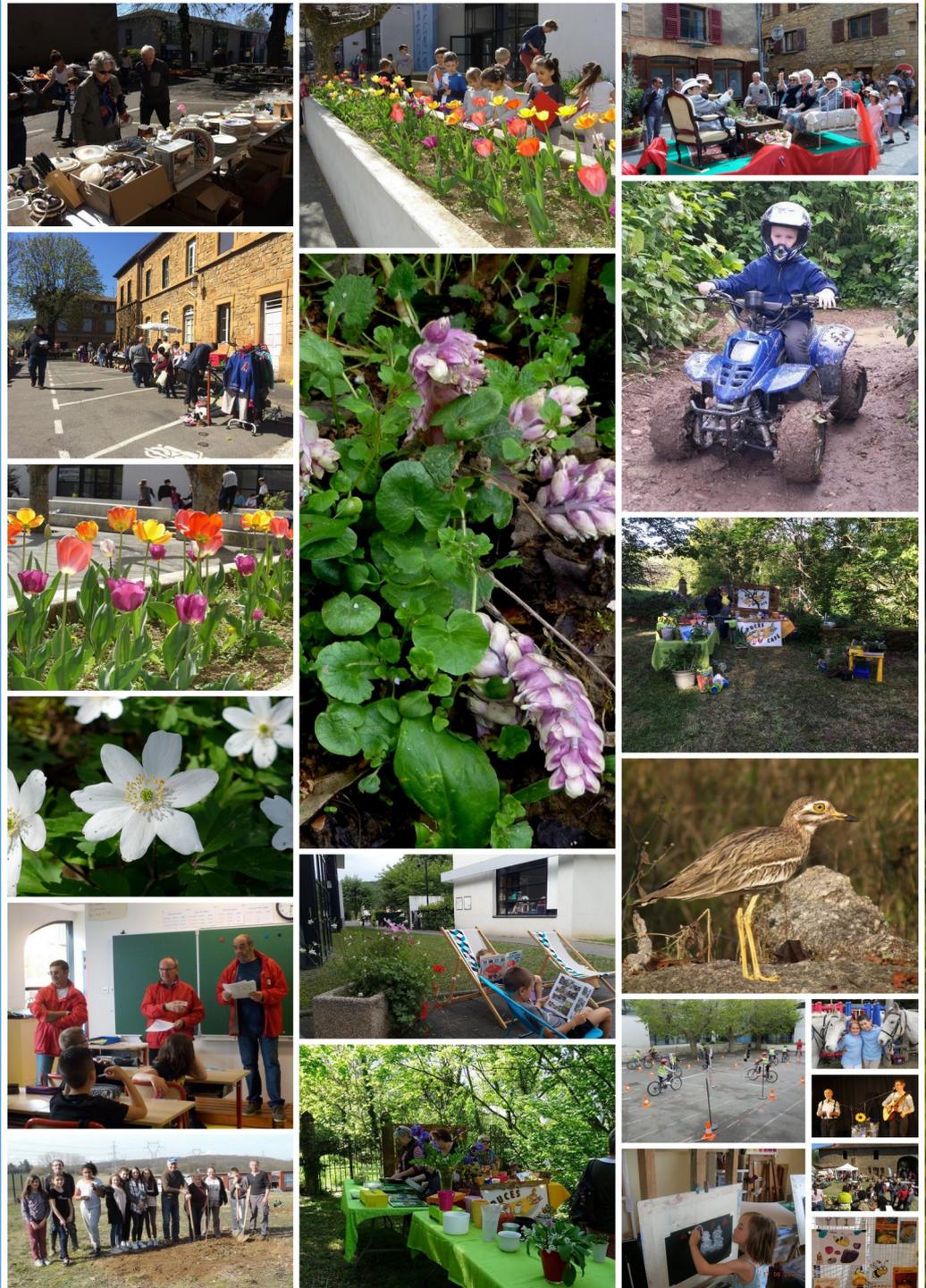
Grand Duc P14



Portrait P16



Flashez ce code pour accéder au site web de la commune



Forum des association le 9 Septembre à Chessy les Mines

## SOMMAIRE

### Mairie

- Le mot du Maire P3
- Vos Elus y étaient..., Le mot du choucas, P4
- Voirie P5
- Zéro pesticides, Ambroisie P6
- Inondation du 22 novembre P7-8
- Mort du SIVA P8
- Agenda 21, Brèves de comptoir d'accueil P9
- Groupe Sentiers P10
- Réunion Public du 31 mars 2017 P11
- L'écho des Crêtes, Chantier international, Message Spécial P12
- La Biodiversité vous intéresse, Déclaration de ruches P13
- Une actualité concernant les rapaces nocturnes P14
- La nuit de la Chouette, Le Marché et les commerces de proximité P15
- Deux temps festif, Portrait P16
- SIEVA P17

### Associations

- ADMR P17
- Cap Générations P18
- Ecole Elémentaire, Créamômes P19
- Médiathèque, Petit Chessillon P20
- Collège, Classe en 7 P21
- Puces Café P22
- Mines de Liens, Kaleidoscope P23
- Sud Azergues Foot, Qi Quong et Tai ji, Palette des arts P24
- Aplus P25
  
- Dates à retenir P26
- Page ludique P27
- Photo des conscrits 2017, Votre avis nous intéresse P28

Prochaine édition : Octobre 2017

# Le mot du Maire



Peut-être allez-vous profiter des congés estivaux pour parcourir le vaste monde, et vous aurez bien de la chance.

Ou peut-être resterez-vous à Châtillon. Si tel est le cas, c'est le monde qui vous rendra visite.

Ce sera tout d'abord le Festival en Beaujolais, organisé tous les deux ans par le Centre Culturel Associatif Beaujolais, et qui cette année ouvre les festivités à Châtillon. Sous le nom évocateur de Continents et cultures, il vous invite à une double découverte, celle des villages du Beaujolais, et celle de spectacles venus de tous les continents. Il y en a pour tous les âges, pour tous les goûts...

Encore plus près, nous accueillerons cette année encore un chantier international organisé par l'association Jeunesse et reconstruction. C'est devenu une tradition à la mi-juillet : une douzaine de jeunes gens venus du monde entier viennent effectuer bénévolement quelques travaux de restauration du patrimoine. Grâce à la coopération des communes de Chessy, du Bois d'Oingt (désormais Val d'Oingt) et de Châtillon, ils restent trois semaines sur notre territoire. Depuis l'an dernier leur a été confié la restauration d'un muret en pierres à la sortie ouest du village. Il y en a encore pour quelques années !

Jeunesse et reconstruction, comme son nom le laisse supposer, est une association née après la Seconde guerre mondiale, à une époque où l'Europe était véritablement à reconstruire, dans tous les sens du terme. Nous n'en sommes heureusement plus là, mais je vous invite chaudement à venir à la rencontre de ces jeunes venus d'un peu partout pour découvrir notre région.

Ici ou ailleurs, je vous souhaite un bel été, riche de rencontres et d'échanges.

## **Message spécial :**

La municipalité prie la famille de Simone Debourg d'accepter ses excuses pour l'absence de l'information sur la liste de l'état civil p. 24 du bulletin 104 de mars 2017 du décès survenu le 13 juin 2016 de leur parente Simone Debourg née Duperron.

## **Des nouvelles de la mutuelle communale**

Un groupe de travail intercommunal est constitué : Il est composé de deux élus du Centre social d'action communale de chaque commune qui souhaite mettre en place cette mutuelle.

A ce jour 7 communes sont partantes. Le nombre définitif de commune n'est encore pas fixé.

La commune d 'Anse sera porteuse du projet ; une convention de partenariat est envisagée.

Dès le mois de mai un cahier des charges sera élaboré pour permettre de lancer au plus vite les appels d 'offre.

Une information régulière de l'état d'avancement du projet sera diffusée.

## Vos élus y étaient.....

Un bon nombre de démarches en cours évoquées dans cette rubrique sur le bulletin de mars 2017 ont fait l'objet de réunions, de rencontres : projet de maison médicale, la nouvelle salle d'animation, collectif « accueil des réfugiés en pierres dorées », commissions de la communauté de communes, commission voirie.

Réunion d'information pour les élus des études en cours concernant le PPRI de l'Azergues.

Réunion organisée par la communauté de communes concernant le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET ) et la démarche de Territoire à énergie Positive (TEPOS).

Réunion au SYRIBT (Syndicat de Rivière Brévenne Turdine) pour examen du lancement du groupement de commandes pour les systèmes d'appel masse de la population en situation d'alerte d'un risque.

Réunion de concertation relative aux continuités écologiques du secteur des Pierres Dorées dans le cadre de la modification du SCOT du Beaujolais, organisé par le syndicat mixte du Beaujolais, porteur du SCOT.

Réunion avec CAP Génération et l'association Jeunesse et reconstruction au sujet de l'organisation du chantier international 2017.

Rencontres avec les services techniques de la communauté de communes au sujet de l'appel d'offre pour l'appel à candidature à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la route de la vallée.

Réunion avec la Caisse d'Allocations Familiales et CAP Génération sur les dispositifs REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Réunion de la Commission Locale d'Étude des Charges Transférées de la Communauté de Communes.

## Le mot du choucas...

Ils sont fous ces humains ! Nous autres choucas, nous en sommes tous persuadés, mais ils arrivent cependant encore à nous surprendre.

Le Choucanard, celui qui rapporte des nouvelles d'un peu partout, nous a raconté qu'il y a quelque temps, on en a vu une petite troupe déambuler à la nuit tombée pour observer les chouettes. Ils ont appelé cela la Nuit de la chouette.

À ces mots, le Choucabochard, qui n'est jamais content, il est vrai, est entré dans une colère qui a fait trembler toutes les branches du cèdre.

« La nuit de la chouette ! Et puis quoi encore ? Pourquoi pas la matinée du pigeon ou l'après-midi du merle ? Et puis la chouette, ce n'est pas un oiseau à montrer en exemple ! Une fêtarde qui passe ses nuits à faire la fête, et qui ensuite roupille toute la journée, vous parlez d'un modèle pour la jeunesse !

Tandis qu'une journée du choucas, ça, ça aurait du bec ! Les humains ont paraît-il toute l'année des journées de n'importe quoi, il pourraient bien nous en consacrer une ! »

Aux dernières nouvelles, l'affaire de la chouette ne serait qu'un début : ils auraient entrepris de recenser

toutes les espèces d'animaux du village. Le Choucastral, qui s'y connaît dans ces affaires, nous a dit de nous méfier. Quand les humains se mettent à faire des recensements, c'est qu'ils préparent un nouvel impôt. Une taxe sur les plumes ? Une contribution sur les nids ? La Choucagnotte nous a conseillés de commencer à nous chercher une niche fiscale.

Quant au Choucalamiteux, il nous a raconté une très vieille histoire que se transmettent nos cousins corbeaux depuis des générations. Un jour, les humains avaient entrepris de recenser tous les animaux, puis d'en faire monter deux dans un grand bateau. Il paraît que cela faisait partie d'un grand Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Je ne me souviens plus des détails, mais l'histoire aurait mal fini pour le corbeau.

Quand je vous dis qu'ils sont fous, ces humains ! Et ça ne date pas d'hier...



# Voirie

## Voirie, aménagements

Sécuriser les déplacements, partager l'espace de circulation, faciliter l'entretien, embellir le village.

### Voirie :

Deux chantiers ont gêné la circulation du village cet hiver. D'abord, les travaux, rue du bief, dont nous avons évoqué les causes du retard dans le numéro précédent du Châtillon-Infos. Le résultat permet une amélioration notable de la sécurité des piétons, en particulier par la création d'un cheminement dédié identifiable par un revêtement de couleur sable.

Le deuxième chantier gênant a été celui de la rue de la gare. Des travaux d'aménagement sur un immeuble privé ont nécessité la circulation en sens unique, pour six semaines. Cette période a démontré l'insuffisance de cette seule voirie pour accéder au village et le besoin d'aménager le carrefour du pressoir, du côté Lozanne. Cette réouverture est toujours refusée par le département qui, seul, en a la compétence. Cela ne nous empêche pas de continuer à chercher des améliorations. D'ailleurs, l'aménagement récent d'une « tourne-à-gauche » sur le carrefour à feu répond à une demande de longue date. Nous souhaitons aussi une nouvelle temporisation des feux tricolores pour éviter les risques d'accident.

Pour l'année 2017, les travaux de voirie prévus concerneront principalement le Pont de la Combe. Ce pont, à Sandar, est très endommagé et sera consolidé dès qu'un diagnostic complet aura défini les travaux nécessaires.

Deux autres aménagements auront pour but de sécuriser la circulation des piétons, route d'Alix et route de Charnay, sur les RD 70 et RD 76, en accord avec le département. Ces aménagements ont pour but de faciliter les déplacements non motorisés vers le village et s'inscrivent dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement.

Enfin, le Comité voirie a validé les aménagements visant à ralentir la circulation automobile dans les hameaux de la Barrolière, d'Amancey et du Plan.

Le Comité voirie s'est aussi penché sur la circulation et le stationnement des véhicules dans le centre village. Par un dialogue avec les riverains et les commerçants, l'objectif est de sécuriser et de faciliter les déplacements piétonniers, d'optimiser le nombre de places pour les voitures, et enfin de créer des espaces plus conviviaux. Ce réaménagement répond également à la nécessité d'agrandir le marché, preuve de son dynamisme et d'assurer une meilleure desserte des commerces, en particulier pour les personnes à mobilités réduites (personnes âgées, handicapées). Les cheminements piétonniers seront signalés par un revêtement identique à celui de la rue du Bief. Ces travaux de marquage au sol devraient se dérouler cet été, quand ils gêneront moins la vie du village.

Enfin, après la phase de concertation avec la population, la CCBDP et la Commune ont lancé le projet de réfection complète de la route de la vallée, entre la pharmacie et la sortie du village côté Chessy. Un cabinet d'étude a été choisi, chargé de proposer un aménagement et les travaux devraient

s'étaler sur l'année 2018. Ce projet a pour but une amélioration de la circulation de tous les usagers de cette rue (piétons, poussettes, vélos, automobiles...), une réfection des réseaux et une amélioration esthétique de cette entrée de village.

### Entretien et espaces verts :

Les services techniques de la commune ont recommencé le fauchage des talus des chemins communaux. Comme depuis deux ans maintenant, ces fauchages se limitent aux secteurs où la sécurité est en jeu (routes en pente, virages...).

Alors que Châtillon a signé une charte Zéro phyto depuis plusieurs années, la loi d'interdiction des produits est maintenant applicable à toutes les communes depuis le 1er janvier 2017. Notre anticipation, si elle n'a pas permis de résoudre tous les problèmes de végétaux intrusifs, a laissé le temps de faire des expériences, de modifier notre manière d'organiser et d'acheter du nouveau matériel de désherbage mécanique. A propos du désherbage, nos agents techniques ont participé à une demi-journée de partage d'expérience avec ceux d'une dizaine d'autres communes, également engagés dans la stratégie Agenda 21 : exposé sur les retours d'expériences, partage de techniques, démonstration de matériel. Le formateur dit clairement que l'acquisition de matériel n'est pas l'essentiel dans l'efficacité de la stratégie zéro pesticide et désherbage alternatif, mais qu'il faut repenser l'organisation de l'entretien des espaces verts, par le choix des plantes, la diminution de la fréquence des tontes sur des espaces qui supportent de l'herbe un peu haute, ce qui permet d'avoir plus de temps pour désherber mécaniquement ou manuellement les sites nécessaires. Il s'avère que pour l'instant, toutes les communes peinent à trouver des solutions pour le désherbage des cimetières. En 2016, nous avons réaménagé le cimetière St Roch. En 2017, il est prévu de cimenter les entre tombes à Amancey, pour éviter le développement de l'herbe. Pour rappel, les propriétaires de tombes sont tenus d'entretenir leur concession et les employés communaux n'ont pas le droit de le faire.

Autre exemple, les agents ont nettoyé le perron de l'église et l'esplanade de la mairie au jet pression pour enlever les matières organiques, puis ont comblé les joints afin que l'herbe ne repousse pas.

Le groupe Jardins de poche, qui s'est donné pour mission de fleurir et embellir les petits espaces verts de l'espace public, travaille maintenant de concert avec le service espace vert de la commune. Le groupe cherche des bonnes volontés. Chacun contribuera ainsi à améliorer l'esthétique et la biodiversité de notre village.

# Zéro Pesticide

## Objectif « zéro pesticide »

**Un bilan encourageant ; citoyens, agents du service technique et élus doivent rester motivés.**

La commune s'est engagée dans une démarche environnementale de réduction des produits phytosanitaires en signant le 13 Septembre 2013 la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »; elle a ainsi devancé les contraintes de la loi.

Le diagnostic réalisé au début de la mise en place de la charte a été suivi de 3 audits pour évaluer le niveau atteint par la commune en référence aux 3 niveaux préconisés.

Le dernier audit du 2 février s'est basé sur le niveau 2 déjà atteint et a formulé la conclusion suivante : dans la continuité des actions entreprises, la commune peut atteindre le niveau 3 sous réserve de la mise en œuvre d'actions supplémentaires et l'amélioration des points suivants :

- supprimer totalement les traitements phytosanitaires sur le territoire communal : atteindre l'objectif « zéro pesticide en 2017 » que la commune s'est fixée.

- Continuer de sensibiliser les administrés et les jardiniers amateurs aux bonnes pratiques phytosanitaires et à la réduction de leur utilisation.

Le rapport d'audit se termine en adressant des félicitations à la municipalité et à son service technique pour la démarche de réduction de l'utilisation de pesticides.

Commentaires : les audits se sont déroulés sur 3 thèmes :

- diminution des pesticides avec analyse de la traçabilité des pratiques : depuis le 1er janvier le service technique n'emploie plus de pesticides sur les espaces publics (y compris les cimetières) gérés directement par la commune. Désormais les espaces ciblés sont **les terrains de football et les jeux de boules.**

- formation des élus et agents techniques.

- information et communication : articles, stands et panneaux sur espaces publics : il est recommandé à la commune de mettre des panneaux aux entrées du village en plus de ceux du centre du bourg ; la municipalité continuera à sensibiliser, informer les citoyens.

En conclusion, la **sensibilisation des habitants** doit être un axe majeur dans les deux ans à venir pour atteindre progressivement l'objectif d'interdiction totale d'utilisation de pesticides au 1er janvier 2019.

La municipalité renouvelle ses encouragements au service technique à œuvrer pour assurer les engagements de la commune, car le changement de pratique occasionne un surcroît de pénibilité dans une première phase, un changement de priorité dans la gestion de l'espace public, et des critiques sur l'aspect du village de la part des habitants. L'évolution positive de ce dernier point sera le critère d'une réelle prise de conscience du bienfait de la réduction des pesticides pour l'intérêt général et notamment pour la santé de tous.

# Ambroisie

**Si elle pouvait subir le méfait du gel, l'ambroisie nous préoccuperait moins !** Mais elle semble échapper à tous les caprices de la nature...

Au moment où vous lisez ces quelques lignes, l'ambroisie a certainement commencé à s'installer sur les talus, en bordure de champs cultivés.

La municipalité a opté pour inscrire l'invasion de cette plante dans la liste des risques figurant dans la réactualisation en cours du Plan Communal de Sauvegarde.

## Que pouvez-vous faire en tant que citoyens ?

- Si vous ne connaissez pas la plante, venez-vous informer sur les stands qui ont lieu environ 4 fois durant l'été sur le marché le samedi matin ; les référents ambroisie de la commune bénévoles et élus vous montreront des plants d'ambroisie fraîchement récoltés et des plantes à l'aspect proche pour apprendre à éviter les confusions, notamment avec l'armoise.

Aidez les référents en signalant à la mairie avec précision les sites infestés; les référents avertis valideront les signalements et assureront les suites à donner : Rappel aux propriétaires des parcelles concernées de l'obligation par arrêté préfectoral de l'éradication de la plante, puis suivi des actions réellement entreprises sur le terrain et leurs effets.

Les objectifs visés sont d'éviter la floraison de l'ambroisie car le pollen est très allergisant, puis l'apparition des graines et donc la dissémination des plants.

Rappelons que des efforts faits sur la commune, notamment par les agriculteurs, sont significatifs. La plupart anticipent en agissant avant que ne leur soit rappelé le caractère obligatoire de la destruction de l'ambroisie.

# Inondation du 22 Novembre 2016 :

## « comment réagir ? »

**Synthèse de la réunion publique au sujet de la crue des cours d'eau du 22 novembre 2016**, à l'initiative de la municipalité de Châtillon.

Le 10 février 2017, près de 70 personnes assistent à la réunion conduite par le maire qui présente, en les remerciant, Alain Persin président du Syndicat de rivière Azergues, le chargé de mission du Syndicat Pierre Gadiolet et Charles Bornard élu de Châtillon qui a piloté par délégation du maire la situation de crise avec l'aide d'élus, des agents du service technique, du service administratif, et de bénévoles.

Patrick Verchères, député et conseiller régional, présent en début de réunion, invité par des habitants auteurs d'une « pétition inondation ruisseau d'Alix » et d'une lettre spécifique au Président de la Région, précise qu'il a pris connaissance de la problématique des crues du ruisseau d'Alix, que l'interlocuteur privilégié est le président du syndicat de rivière. Il évoque les aides potentielles de la Région pour les investissements et la possibilité de participation financière à des problématiques de sécurisation. Enfin il propose son aide et conclut que, pour des dossiers loi sur l'eau, il conseille à A.Persin de « booster » l'État pour avancer plus vite.

La réunion se déroule sur les éléments de base suivants :

- Le texte et les demandes formulés aux élus de Châtillon dans « la pétition inondation ruisseau d'Alix » signée par 134 personnes (Châtillon, Chessy, le Breuil, l'Arbresle, Charnay, Alix, Belmont).
- Les réponses au questionnaire après crue sur le ressenti des habitants riverains du ruisseau d'Alix (distribué par la municipalité en 50 exemplaires ; 12 réponses) ; ce questionnaire donnait aussi la possibilité de faire des suggestions et des commentaires.
- Les doléances de deux habitants ayant demandé un rendez-vous auprès du Maire, après la crue.
- La possibilité bien entendu de poser des questions en cours de réunion soit oralement, soit par écrit, le texte étant reporté sur un tableau papier.
- Un montage de diapositives exposé par Ch.Bornard pour les problématiques opérationnelles communales, et par P.Gadiolet pour les problématiques et l'aspect stratégique au niveau du bassin versant Azergues et ruisseau d'Alix. Le montage diapo se trouve sur le site internet de la commune et son sommaire est le suivant : Retour d'expérience sur la crue du 22 novembre ( dont le bilan critique).
- Où en est le projet d'aménagement du ruisseau d'Alix ?
- Évolution du PPRI (plan de prévention aux risques

d'inondation).

Points forts de l'événement du 22 novembre 2017.

Le plan communal de sauvegarde (PCS)-outil de gestion de crise du Maire- a été déclenché dès 7h du matin, la fin de l'alerte se situe à 23h ; une main courante trace toute les actions dans les moindre détails.

La cote d'alerte de l'Alix (0.65m) au pont de Charnay est atteinte dès 8h ; l'Azergues a atteint sa cote d'alerte (2.20m) vers 19h la pluie ayant cessé ; la pluie n'a pas repris, et la cote maxi a été atteinte à 22h.

Des sacs autogonflants ont été mis à disposition des habitants, pour certains une aide à la mise en place a été assurée.

A quelques exceptions près les riverains du ruisseau d'Alix ont été alertés entre 7h et 8h par oral lors d'une tournée de porte à porte.

En ce qui concerne le suivi de l'évolution de la montée des eaux en amont de Châtillon sur l'Azergues et la Brévenne : le système de chaîne d'alerte humaine-réseau sentinelles, mis en place par les syndicats de rivières il y a plusieurs années, a bien fonctionné.

La proposition spontanée d'une demi-douzaine de personnes pour aider ou pour signaler des hébergements possibles en cas de nécessité d'évacuation a été très appréciée ; deux communes voisines ont aussi proposé leur aide.

Au cours de la journée, les acteurs de la crise ont eu plusieurs contacts directs ou téléphoniques auprès de personnes fragilisées et/ou particulièrement exposées.

Précisions importantes : La commune figure sur la liste de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle-arrêté du 24 mars 2017-(JO du 29 avril 2017).

Des études visant la révision du PPRI sont en cours, conduites par les services de l'Etat ; elles prennent en compte la crue de 2008 notamment en intégrant l'ensemble du bassin versant du ruisseau d'Alix.

Une préoccupation de la population : l'entretien des cours d'eau.

Ce thème revient régulièrement dans le questionnement des habitants ; le Syndicat de rivière précise que l'entretien des cours d'eau dits non domaniaux est à la charge des riverains ; toutefois il gère des brigades de rivières qui interviennent sur des secteurs en fonction de l'urgence. Il est précisé une notion qui surprend toujours en termes de gestion des cours d'eau : les troncs d'arbres tombés dans le cours d'eau en milieu non habités constituent des embâcles favorables à l'expansion de la montée des eaux et contribuent à ralentir leur arrivée en zones habitées ; ils ne sont donc pas dégagés en priorité contrairement aux embâcles en zone urbaine.

Suite



# Inondation du 22 Novembre 2016 :

## « comment réagir ? » Suite.

Les questions enregistrées pendant la réunion :

- Préoccupation des conséquences d'un projet de lotissement sur le bassin versant du ruisseau d'Alix ; contribuera-t-il à accentuer la vulnérabilité des biens et des personnes ? la municipalité sera vigilante via le cahier des charges du projet sur l'imperméabilisation du secteur concerné, sur la maîtrise des eaux de ruissellement et des eaux pluviales ; de même une attention particulière sera portée sur la dangerosité de la traversée d'un pont sur un cheminement piétonnier.

- Qu'en est-il concernant les dommages causés sur un mur en pierre sèches ? Voir la problématique avec l'assurance du propriétaire du mur notamment dans le contexte de reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune. Toutefois, rappelons que la DDT en 2008 avait signalé que toute restauration de mur en zone rouge doit faire l'objet d'une autorisation.

- Evocation de l'imperméabilisation d'une plate-forme privée de stockage en zone bleue du PPRI : renseignement pris auprès la DDT (service concepteur du PPRI), ce type d'opération est autorisé à partir du moment où elle ne nécessite pas un remblaiement et/ou ne crée pas un obstacle à l'écoulement des eaux.

La conclusion de la présente synthèse résume les propos exprimés par le président du Syndicat de rivière en introduction de la réunion, au sujet du projet d'aménagement du ruisseau d'Alix, une des préoccupations majeures des habitants, certains reprochant à la municipalité une grande inertie, l'accusant de « réunionite » : Deux lois récentes de ces dernières années confient la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux communes et groupement de communes. Au premier janvier 2018 la Gemapi sera obligatoire ; les communes devront transférer leur compétence à leur communauté de communes, qui transférera cette compétence au syndicat de rivière qui sera chargé de gérer l'ensemble du bassin versant. Les statuts du syndicat de rivières sont en cours de modification pour étendre sa compétence à l'ensemble du bassin versant (actuellement le syndicat de rivières n'a la compétence étude et travaux qu'à partir de Lozanne, ce qui explique qu'il n'a pas pu prendre en

charge la phase travaux sur le ruisseau d'Alix). Pour financer le syndicat, les communautés de communes pourront recourir à l'imposition dont le montant dépendra du montant des travaux.

En résumé, la suite à attendre :

**En 2017** : Evolution statutaire du syndicat de rivière en vue de la prise de compétence GEMAPI. Établissement d'un dossier de PAPI (programme d'action de prévention des inondations) par le syndicat de rivières en vue de contribuer à financer les projets de prévention des inondations.

**A partir de 2018** : engagement des projets de travaux de prévention des inondations par le syndicat de rivières. Ceci si la problématique du ruisseau d'Alix est considérée comme prioritaire...

Toutes les questions, interrogations et suggestions des habitants ainsi que l'analyse des acteurs de gestion de la situation de crise contribueront à élaborer des **pistes d'amélioration** dans le contexte de crise à formaliser dans la réactualisation en cours du PCS, comme par exemple :

- Améliorer le système d'information des habitants : la municipalité examine la faisabilité sur le plan financier de s'inscrire dans un projet d'appels en masse téléphonique, démarche qu'étudie le syndicat de rivière Brévenne -Turidine en envisageant un groupement de communes.

- Renforcer le champ d'information des panneaux lumineux type liste des routes barrées...

- Actionner la sirène dès que la cote d'alerte du ruisseau d'Alix ou de l'Azergues est atteinte.

- Étudier l'aspect financier de la mise à disposition par anticipation de sacs autogonflants.

- Valoriser et encourager l'esprit de solidarité des habitants se portant volontaires pour aider sur le terrain tout en suivant les consignes du poste de conduite de la situation de crise, proposant du matériel (pompe...) ou offrant la possibilité d'hébergement en cas de nécessité d'évacuation.

## Mort du SIVA

Mort du Syndicat intercommunal du Val d'Azergues (SIVA) qui gérait le complexe de football

La commune de Châtillon dispose sur le site du Lac d'un ensemble d'installations sportives très complet : boulodrome, terrains de tennis, skate-park, dojo, salles de musculation, danse(s) et un complexe avec deux terrains de football.

L'ensemble a été créé et financé par la commune depuis une trentaine d'années, sauf les terrains de football, qui ont été payés et entretenus par un Syndicat intercommunal, le SIVU. Créé en 1988 par les communes de Châtillon, Lozanne, Alix, Belmont et St Jean des Vignes, il avait permis de créer un site apprécié par sa qualité, qu'une commune seule n'aurait pu proposer aux associations. La réussite du club occupant (Sud Azergues Foot) est telle qu'il a plus de 400 licenciés à ce jour. Alors que le Syndicat avait prévu des investissements visant à l'amélioration du complexe (piste d'athlétisme, terrain synthétique), les lois de réformes territoriales ont obligé à la dissolution du SIVU. La logique aurait voulu que la compétence

sur ce complexe soit reprise par la CCBPD (Communauté de communes), qui gère des salles sportives à Châtillon (Collège), Chazay et le Bois d'Oingt. Mais les élus de la CCBPD ont refusé. La Préfecture a ensuite proposé aux 5 communes de créer une Entente, nouvelle version administrative du SIVU. Mais quatre communes sur les cinq l'ont refusée, laissant seule la commune de Châtillon pour gérer le complexe.

Il est regrettable qu'à une époque où l'on vante le rapprochement des communes, la CCBPD et les communes partenaires profitent d'une évolution administrative pour abandonner un projet qui avait fait ses preuves et mettait en pratique la coopération intercommunale.

La conséquence de cette modification est double : pour la commune de Châtillon, une surcharge budgétaire importante et pour le club de football un ralentissement de son développement sportif suite à l'abandon des projets d'investissement.

# Brèves de comptoir...d'accueil

## RÉCUPÉRATION DES CONTENEURS-POUBELLES APRÈS LA COLLECTE HEBDOMADAIRE.

Considérant qu'il a été constaté régulièrement que des conteneurs-poubelles affectés aux ordures ménagères demeurent placés en permanence sur les trottoirs ou sur la voie publique devant les immeubles desservis,

Considérant que cette situation est de nature à troubler l'ordre, la sûreté et la salubrité publique,

Considérant qu'il est nécessaire de régler les conditions d'utilisation des conteneurs mis à disposition des usagers,

Le Maire a pris un arrêté comme suit (arrêté n° 48-2017 du 18/05/2017) :

**ARTICLE 1 :** Les conteneurs-poubelles destinés à la collecte des ordures ménagères ne peuvent être déposés sur le domaine public par les utilisateurs que la veille au soir du jour de la collecte. Ces conteneurs-poubelles doivent être impérativement enlevés dans la matinée, après le passage de la benne collectrice, avant 13h00.

Exceptionnellement, en cas de décalage dans l'horaire de collecte, les récipients seront rentrés une heure au plus tard après le passage du camion.

Pour les habitations dont aucun occupant n'est présent dans la journée de la collecte, il sera toléré que ces conteneurs-poubelles ne soient retirés qu'à 20h00 au plus tard du jour de la collecte.

Après le passage de ces véhicules de collecte, il est interdit de déposer tout nouveau récipient sur les trottoirs ou sur la voie publique.

**ARTICLE 2 :** Il est interdit de laisser en permanence les poubelles sur le domaine public, en particulier sur les trottoirs. Les conteneurs-poubelles affectés aux ordures ménagères doivent être déposés de telle sorte qu'ils n'entravent pas la libre circulation des piétons sur les trottoirs et des véhicules sur la voie publique.

Ils ne doivent en aucun cas gêner l'accès des propriétés privées qui devra être préservé en permanence. Tout dépôt à proximité immédiate d'une bouche d'incendie est interdit.

**ARTICLE 3 :** Tout conteneur-poubelle présent plus de 24 heures sur un trottoir ou sur la voie publique après la collecte pourra être retiré par les services municipaux. Ces abus pourront faire l'objet d'une verbalisation.

## NUISANCES SONORES / RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION :

Extraits de l'arrêté préfectoral n° 2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit en vigueur sur toutes les communes du département.

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Les travaux agricoles, les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux concernant les bâtiments et leurs équipements, qu'ils soient soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, qu'ils s'effectuent à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, quelle que soit la nature des outils utilisés (industriels, agricoles, horticoles...), sont interdits, lorsqu'ils sont sources de bruit :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au samedi ;

- toute la journée les dimanches et jours fériés ;

Sauf en cas d'intervention urgente nécessaire au maintien de la sécurité des personnes ou des biens.

Pour l'agriculture, la notion d'urgence recouvre notamment les soins aux animaux, les travaux de récolte, la protection des plantes (gel, grêle...) ainsi que les opérations de conservation des récoltes.

Des dérogations aux horaires fixés ci-dessus peuvent être accordées pour une durée limitée et à titre exceptionnel par :

- le maire de la commune si les travaux sont limités au seul territoire de sa commune ;

- le préfet, après avis des maires concernés, si plusieurs communes sont concernées simultanément.

Sur les propriétés privées :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30 à 12h et de 14h 30 à 19h 30,

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les particuliers, propriétaires ou utilisateurs de piscines, sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient source de nuisances pour les riverains.

Les infractions à l'arrêté précité sont recherchées et constatées par les officiers et agents de police judiciaire ou toute autre personne assermentée.

## Brèves de comptoir...d'accueil

### CHIENS DANGEREUX : DESCRIPTION, INTERDICTIONS ET OBLIGATIONS.

Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories. L'acquisition de chiens de 1re catégorie est interdite. Certaines personnes sont dans l'interdiction de posséder un chien de 1ère ou 2e catégorie mineurs, majeurs sous tutelle, sauf autorisation du juge, personnes condamnées pour crime ou délit et inscrites au bulletin n°2, personnes auxquelles le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Avant toute future acquisition, le futur propriétaire du chien doit suivre une formation. Une fois acquis, le chien doit subir une évaluation comportementale. Ensuite, le propriétaire doit effectuer une demande de permis de détention. À l'extérieur, votre chien doit avoir une laisse et une muselière.

#### Chiens d'attaque (1re catégorie) :

Il s'agit des chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF). Leurs caractéristiques morphologiques peuvent être assimilées aux races suivantes : Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls), Mastiff (chiens dits boerbulls) ou Tosa.

**L'acquisition, la vente ou le don de chiens de 1re catégorie est interdite.**

#### Chiens de garde et de défense (2nde catégorie) :

Il s'agit des races : Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

## Groupe sentiers : un projet qui avance pas à pas !

Lors des échanges dans les réunions publiques d'agenda 21 avec les habitants, il a été évoqué qu'il fallait améliorer le cheminement piétonnier et favoriser les modes doux. Les sentiers sont mal connus et il y a une demande des habitants et des touristes de passage pour découvrir le patrimoine de notre village.

Un travail semble nécessaire pour mettre en valeur des chemins et sentiers pour les balades et randonnées et pour le cheminement dans le vieux village.

Aujourd'hui, un certain nombre de chemins fait partie des circuits PDIPR du Département (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, balisés Jaune). Mais ce dernier ne souhaite pas modifier ou intégrer de nouveaux chemins. Il existe également le circuit des calvaires réalisés par la Licorne et le sentier Rivière, le long de l'Azergues avec son fascicule/guide, sentier pédagogique.

Il y a une nécessité de réorganiser, rénover, valoriser des cheminements piétonniers dans la commune afin d'améliorer le cadre de vie, en faire un atout touristique, et un support de découverte du paysage, de la faune et de la flore.

Un groupe de « travail » dit groupe sentiers s'est mis en place avec des élus et des habitants il lui semble néces-

Vos obligations :

Le propriétaire doit demander un permis à la mairie de son domicile ou l'adresser par courrier.

La demande se fait par le formulaire cerfa n°13997\*01 ou cerfa n°13996\*01 selon l'âge du chien.

Si la personne possède plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chaque chien.

Le formulaire doit être accompagné des pièces suivantes :

- justificatif d'identification du chien (photocopie de la carte d'identification ou photocopie du passeport européen du chien). Pour obtenir une carte d'identification, mettez-vous directement en relation avec l'I-CAD (identification des carnivores domestiques : i-cad.fr) Pour obtenir un passeport européen pour chien, mettez-vous directement en relation avec un vétérinaire ;

- certificat de vaccination antirabique (contre la rage) en cours de validité (photocopie de la rubrique IV du passeport européen pour animal de compagnie) ;

- certificat de stérilisation (uniquement pour les chiens mâle ou femelle de 1re catégorie) obtenu auprès d'un vétérinaire ;

- attestation spéciale d'assurance responsabilité civile (en cours de validité) ;

- attestation d'aptitude du propriétaire.

Si la race de votre chien figure dans le Livre des Origines Français (LOF), vous pouvez envoyer un justificatif de pedigree.

saire :

- de proposer différents circuits en favorisant des boucles et de réaliser une petite brochure pour accompagner les marcheurs qui veulent découvrir le village.

- de mettre en valeur des points remarquables, bâti, paysages, sources, carrières, flore, mares...et peut-être proposer des circuits à thème.

Le groupe a fait déjà plusieurs balades de reconnaissance, et la finalisation de quelques parcours est en cours. Un balisage s'avèrera probablement nécessaire.

Certains chemins étaient laissés à l'abandon, il est apparu important de les rétablir pour leur intérêt paysager. Le chemin de Crouze, par exemple, a été nettoyé par le groupe sentier et les brigades vertes. Le résultat est remarquable. D'autres sentiers, au Suc, vers la source Bois Dieu, à Rouseland, ou derrière le collège ont été également entretenus par les brigades vertes.

L'objectif final est la création d'une plaquette valorisant le patrimoine et son attrait.

# Réunion publique du 31 mars 2017

Réunion publique à mi-mandat de la municipalité le 31 mars 2017 : une réunion en demi-teinte !

L'équipe municipale a souhaité faire une réunion publique à la moitié de son mandat : même si les moyens de communication et d'information existants peuvent sembler suffisants, elle tenait à exposer ses actions et ses projets, et à permettre aux habitants d'exprimer leurs requêtes.

La réunion publique facilite les échanges en direct entre citoyens et élus ; elle ne vise pas à un simple exposé des réalisations, elle a pour but de laisser la place aux observations, remarques et interrogations des participants qui, quand elles sont exprimées avec objectivité, contribuent à favoriser une amélioration de la gestion communale.

Le Maire souligne en introduction que le fil directeur des thèmes et actions exposés est le **développement durable**, point fort du programme de campagne de l'équipe municipale, dont les grandes lignes sont : « préserver et transmettre notre patrimoine ; impliquer les citoyens ; dynamiser le village, améliorer le bien-être, gérer le bien commun, communiquer et informer ». Ces thèmes ont été illustrés par une vingtaine de groupes d'actions.

Tous les élus présents ont assuré un exposé sur la base d'un montage de diapositives dont l'intégralité se trouve sur le site internet de la commune ; les réalisations évoquées ont permis d'apporter des précisions sur la stratégie communale et sur les conditions nécessaires pour mener à bien les projets, ce qui a semblé satisfaire une bonne partie de l'auditoire.

Les échanges avec les habitants présents ont été caractérisés par une diversité de la nature des interventions : questions, observations, remarques, suggestions, et par le ton de celles-ci : posé, positif, ou agressif, polémique, négatif !

Ces échanges contribuent à une remise en question de la façon de gérer. Nous passerons sous silence quelques affirmations farfelues car manifestement fausses, et les reproches personnalisés.

## Des suggestions ont été formulées :

- Que la restauration du monument aux morts soit envisagée lors de la seconde moitié du mandat.

Que le fauchage sur les bas-côtés des routes soit plus effectif pour des raisons de sécurité.

- Des demandes d'explications, d'informations sur : *(réponses données en italique)*

L'absence de verbalisation de la part de la police municipale : *agent en formation non encore habilité.*

- Le montage du projet de la maison médicale sans concertation avec Chessy : *la surface possible du bâtiment ne permet pas d'accepter plus de professionnels médicaux que ceux de la commune.*

- Le montant de la dette et la caractérisation de la gestion financière : *endettement 1.3 millions d'euros, 2 taux d'emprunts renégociés, impossibilité de remboursement anticipé ; il est évoqué le fait que, dans le cadre des réflexions de rapprochement des communes de Châtillon et Chessy, la différence de niveau d'emprunt et de taux d'imposition entre les deux communes pose problème.*

- Le devenir du centre de l'OVE : *après l'accueil de jeunes migrants, il est devenu un centre d'hébergement pour familles en difficultés dans le cadre du plan « grand froid » ; évolution connue le 31 mars : prolongation d'un mois de cette fonction.*

## Des regrets exprimés concernant :

- L'inactivité du groupe hameau accentuant l'impression de certains habitants d'être isolés : prévoir la réactivation du groupe pour la réalisation des points évoqués lors de la première réunion.

- L'absence ressentie dans les hameaux des suites données à des problématiques : PLU ; écoulements d'eau de ruissellement.

- Le réaménagement du cœur du village reste à l'état de projet : le refus du Département d'aménager un rond-point à la sortie sud du village en est la principale cause.

## Des constats récurrents au sujet de :

- L'augmentation des décharges sauvages en dehors du village.

- Les stationnements désordonnés de voitures dans le centre du bourg avec des abus d'occupation des places réservées.

- La persistance de difficultés pour les déplacements des personnes à mobilité réduite.

## Après trois heures d'échanges, le Maire conclut la réunion publique :

En précisant qu'il n'a accordé aucun parrainage aux candidats à la présidentielle.

En évoquant le rapprochement avec Chessy et en précisant que la municipalité de Châtillon souhaite que soit établi un véritable projet de commune ; certes l'avancée actuelle est lente, l'objectif visé est la finalisation à la fin du mandat de la démarche pour une commune nouvelle.

## L'écho des Crêtes:

### Collecte des emballages.

La Communauté de Communes a décidé d'harmoniser la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire.

La négociation de nouveaux marchés a permis d'étendre aux communes de l'ancien canton du Bois d'Oingt le mode de collecte jusque-là utilisé dans les autres, à savoir le ramassage des emballages au porte-à-porte.

Ce procédé entraîne la mise à disposition des foyers d'un nouveau bac, à couvercle jaune. La Communauté assure l'équipement initial des foyers. Ces bacs sont liés à l'habitation et ne doivent pas suivre l'occupant. Tout remplacement à l'avenir sera facturé. Ce sont près de 250 000 € que la Communauté de Communes consacre à cet équipement initial.

Un questionnaire vous avait été adressé dans le précédent Châtillon Infos de Décembre 2016 pour connaître

ceux qui ne peuvent pas accueillir ce second bac ; si vous ne vous êtes pas manifesté, il vous a été automatiquement livré.

Le ramassage de votre bac actuel ne change pas, il se fait les mêmes jours qu'actuellement.

**Le nouveau bac sera collecté deux fois par mois les 1er et 3e jeudis de chaque mois.**

Les journaux, magazines et le verre continueront d'être collectés en apport volontaire dans les colonnes installées sur les points de recyclage.

On peut espérer de ce nouveau dispositif un meilleur tri des emballages, et donc un meilleur recyclage, ce qui présente des avantages tant économiques qu'environnementaux, bien évidemment.

## Le chantier international :

### Une opération annuelle qui perdure.

Les grandes lignes de la version 2017:

Initié par le centre social CAP Générations en relation avec l'association Jeunesse et Reconstruction, le chantier accueille en général une douzaine d'adolescents de différentes nationalités auxquels se joignent quelques jeunes de CAP.

Les communes qui s'engagent dans cette action sont le Val d'Oingt sur le territoire du Bois d'Oingt, Chessy et Châtillon. Cette année les jeunes continueront à participer à la restauration d'un mur en pierres au bord de la route de la vallée à l'entrée du village en venant de Chessy, avec l'aide appuyée d'une équipe spécialisée des brigades vertes.

**Le contact avec les habitants figure parmi les objectifs ciblés** par cet accueil des jeunes ; n'hésitez pas à rencontrer les jeunes, plusieurs moments sont propices aux échanges :

Au pot d'accueil à l'ex-camping de Chessy (date à confirmer).

Lors du chantier à Châtillon le matin du 17 juillet au 21 juillet.

Lors du repas international (date et lieu à confirmer).

Lors de trajets vers les sites d'animation, si vous vous proposez pour véhiculer les jeunes.

L'équipe organisatrice est preneuse d'idées pour les sujets d'animation et/ou visite (les après-midis).

En principe les jeunes seront francophones.

Les années précédentes et particulièrement en 2016, les habitants qui ont tenté le contact en ont été très satisfaits.

## AGENDA 21

Programme d'action Agenda 21 : vous pouvez participer même ponctuellement à des groupes de travail existants ; renseignez-vous auprès des élus.

Le groupe qui va se lancer dans la réflexion et les actions concernant la problématique des déchets souhaite une participation de quelques habitants ; c'est un thème qui ne peut laisser indifférent et pour lequel il existe ailleurs des retours d'expérience qui semblent intéressants. Vous avez certainement des idées, votre participation sera appréciée.

## La biodiversité vous intéresse

**La connaissance de la biodiversité est facilitée par le printemps** : la démarche participative progresse, c'est encourageant.

Rappel : dans le cadre de l'élaboration de l'**atlas de la biodiversité communal** (inventaire de la faune et de la flore) la municipalité est preneuse de vos observations soit directement à la mairie soit via le site internet ; vos observations seront validées par la FRAPNA-Rhône et/ou par l'expert environnemental chargés de l'atlas ; donnez le plus de précisions possibles : votre nom, le lieu-dit, le jour, avec autant que possible des photos.

Une **enquête participative** dans le cadre de l'atlas a été lancée par affiches et sur le site internet :

Un appel au signalement des « *colocataires de ma demeure ou de mon jardin* » : merci de signaler en mairie par tout moyen à votre convenance les **observations concernant la nidification des hirondelles, la présence de chouette chevêche, chouette effraie, rouge-queue noir, carabe doré, hannetons, crapauds, tritons, orvet, chauve-souris, lérots...** Merci pour votre contribution.

A signaler : la démarche participative a bien fonctionné suite à l'article du bulletin précédent sur la **chouette effraie**. En effet plusieurs Châtillonnais ont signalé la présence probable de la chouette effraie, confirmée par la présence de pelotes de réjection qui ont été recueillies et qui sont en cours d'examen pour identifier les micromammifères mangés par les chouettes.

Une photo d'une chouette à l'intérieur d'une pièce a été envoyée par un habitant, qui a également joint un enregistrement de cris et chants de trois rapaces nocturnes différents : **la chevêche, la hulotte et le grand-duc**.

Quelques personnes se sont portées volontaires pour qu'un **inventaire de la faune soit réalisé dans leur jardin ou leur parc**, et certaines ont précisé qu'elles signaleront le cas échéant des observations de **ver luisant**.

Une démarche singulière peut être intéressante : **signaler les animaux trouvés morts** avec les précisions du lieu (y compris s'il s'agit d'une route) : la compilation de telles données peut révéler des passages préférentiels (les corridors) dans les déplacements de la faune. Ainsi des mesures de protection peuvent être prises en intervenant sur le milieu.

**La nuit de la chouette, en mars**, décalée d'une semaine par rapport à la date de la journée nationale, a été assurée par la LPO 69 (ligue de protection des oiseaux du Rhône). Une vingtaine de personnes (adultes, jeunes et enfants) ont participé à la conférence assurée par Camille, qui leur a permis de découvrir les mœurs d'oiseaux qui ne sont faciles à observer : les rapaces nocturnes nichant sur le territoire communal.

Tous les participants ont apprécié ce moment, les enfants ont été subjugués par la découverte de l'existence de pelotes de réjection qu'ils ont pu manipuler ; puis une douzaine d'entre

eux ont participé à la balade nocturne; marcher dans la nuit noire sur les sentiers, à l'écoute d'éventuels rapaces nocturnes, a été une belle expérience pour tous, même si aucun rapace n'a été pu être observé ni entendu. Le seul chant d'oiseau détecté à la tombée de la nuit fut celui de l'œdicnème dont au minimum un couple niche sur la commune.

**La sortie botanique le 25 mars** guidée par Thibault, botaniste jardinier professionnel, a permis de découvrir la flore printanière de milieu humide des bords de l'Azergues. Thibault a la particularité d'expliquer la présence des plantes en fonction des caractéristiques du milieu.

Une vingtaine de personnes ont apprécié de pouvoir observer des plantes que leur floraison précoce rend très discrètes le restant de l'année. Une étudiante en biologie a pu bénéficier de conseils pour réaliser un herbier avec les premières fleurs du printemps. La liste des plantes observées : ail des ours, anémone sylvie, scille à 2 feuilles, arum d'Italie, consoude, corydale, ficaire, groseilliers, isopyre faux pigamon, julienne des dames, lathrée écailleuse, moscatelline, ornithogale des Pyrénées, pulmonaire, lamier maculé.

**La sortie botanique du 20 mai** assurée par Thibault concernait la flore des secteurs secs tels que les coteaux exposés à l'ouest. D'après l'intervenant, ces milieux sont d'un grand intérêt patrimonial car ils présentent une importante diversité florale mais malheureusement sont en général en régression (Pâturage en déclin). Trois étages distincts en partant de la partie la plus humide puis le talus et le sommet des coteaux, chacun ayant une flore caractéristique. Une vingtaine de personnes ont participé, ont écouté exposer les caractéristiques du milieu expliquant la présence de plantes à fleurs (35 pour ne citer que les principales dont 3 rares dans le département du Rhône). L'herbier de l'étudiante fidèle aux sorties va s'enrichir. La prochaine sortie botanique dans le cadre de l'inventaire se déroulera probablement en 2018. Tous nos remerciements au propriétaire des vaches nous ayant donné l'autorisation de traverser la pâture.

Courant mai deux opérations observations **des papillons de nuit** ont été réalisées chez des Châtillonnais volontaires (une autre est prévue en juin); le recensement est en cours de dépouillement ; merci aux propriétaires pour leur autorisation et pour leur accueil convivial.

Pour mémoire : rappelons la découverte du monde des abeilles pour les enfants et pour les adultes.

La médiathèque a organisé des exposés par un apiculteur à des classes de l'école primaire et un spectacle « du riffi dans la ruche » évoquant tous les problèmes qui concernent la survie des abeilles.

**L'apiculteur a assuré une conférence pour adultes sur les pathologies des abeilles.**

## Déclaration annuelle de ruches :

### Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017)

## Une actualité concernant

### les rapaces nocturnes.

#### Encore eux !

Samedi 13 mai une habitante de Châtillon a trouvé, coincé dans un grillage de jardin, un **hibou grand-duc** : le plus grand rapace nocturne d'Europe, avec des serres aussi grandes qu'une main d'homme ; courageusement et patiemment cette habitante a libéré l'oiseau et a eu le bon réflexe de venir se renseigner à la mairie pour savoir à qui s'adresser pour accueillir et donner des soins à l'animal.

Si vous trouvez un oiseau blessé ou malade, voici les consignes données par le **Centre de Soins pour oiseaux sauvages du secteur, celui de St Forgeux à côté de Pontcharra** :

- capturez-le en l'effrayant le moins possible. Évitez d'exhiber votre trouvaille.
- mettez-le dans un carton fermé au calme et au chaud. Le stress peut le tuer ! Attention aux serres des rapaces et surtout au bec des hérons et des cigognes, qui peuvent vous faire mal.
- n'oubliez pas de vous laver les mains après avoir manipulé un animal sauvage.
- ne lui donnez ni à manger, ni à boire.
- avertissez le **Centre par téléphone au 04 74 05 78 85**.
- emmenez l'oiseau au centre dès que possible.



Il est interdit de garder un animal sauvage en captivité, seul le transport dans les plus brefs délais au centre de soins le plus proche est autorisé.

#### Que faire si vous avez trouvé un jeune animal ?

Il faut savoir que les oisillons sortent du nid avant de savoir voler. Pendant ces quelques jours d'apprentissage, leurs parents continuent à venir s'en occuper (même s'ils savent se faire discrets, surtout avec des intrus à proximité !).

- S'il s'agit d'un oisillon bien vif, déjà emplumé, laissez-le en place !
- S'il y a un danger important, vous pouvez le mettre un peu en hauteur, sur une branche ou dans un petit carton ouvert, à proximité de l'endroit où vous l'avez trouvé.
- Même s'il a été manipulé, ses parents le reprendront en charge. Par contre, il ne faut pas rester à côté, pour ne pas les effaroucher !
- S'il a l'air beaucoup trop jeune, faible ou blessé, ou si vous avez un doute, contactez le Centre de Soins le plus rapidement possible (au 04 74 05 78 85).

Lorsqu'on aperçoit un jeune mammifère, les parents ne sont généralement pas loin non plus !

- Surtout, ne pas y toucher ! Contrairement aux oiseaux, il risquerait d'être abandonné ;
- En cas de doute, contacter un vétérinaire ou l'école vétérinaire de Marcy l'étoile qui prend en charge les mammifères. Il vous conseillera sur la conduite à tenir.
- Attention, le centre de soin des oiseaux sauvages n'est pas habilité à les recevoir.

N'essayez en aucun cas d'élever vous-même un jeune animal : vous le condamneriez !

- L'alimentation que vous pourriez lui fournir ne serait pas adaptée, et entraînerait de nombreux problèmes (fractures spontanées, malformations, mortalité...);
- S'il survit, il sera incapable de se réinsérer dans la nature et risquera de développer à l'âge adulte des comportements agressifs envers l'homme qui peuvent s'avérer dangereux sur des espèces de taille moyenne ou importante (rapaces, pies, corneilles, ...).

## La nuit de la chouette

La nuit de la chouette, en mars, décalée d'une semaine par rapport à la date de la journée nationale, a été assurée par la **LPO 69** (ligue de protection des oiseaux du Rhône). Une vingtaine de personnes (adultes, jeunes et enfants) ont participé à la conférence assurée par Camille, qui leur a permis de découvrir les mœurs d'oiseaux qui ne sont faciles à observer : les rapaces nocturnes nichant sur le territoire communal.

Tous les participants ont apprécié ce moment, les enfants ont été subjugués par la découverte de l'existence de pelotes de réjection qu'ils ont pu manipuler ; puis une douzaine d'entre eux ont participé à la balade nocturne ; marcher dans la nuit noire sur les sentiers, à l'écoute d'éventuels rapaces nocturnes a été une belle expérience pour tous, même si aucun rapace n'a pu être observé ni entendu ; le seul chant d'oiseau détecté à la tombée de la nuit fut celui de l'**œdicnème** dont au minimum un couple niche sur la commune.



l'œdicnème

## Le marché et les commerces de proximité

Le marché et les commerces de proximité ont un rôle primordial dans le dynamisme d'un village, dans la contribution au bien être de celles et ceux qui ont choisi d'y vivre et non pas seulement d'y dormir. Flâner sur le marché pour faire ses courses, c'est participer à un moment de convivialité qui est apprécié des acheteurs comme des vendeurs.

Prendre le temps de faire ses achats dans le village, de profiter de la possibilité de manger dans un des deux restos sympathiques, ne sont-ils pas des plaisirs simples qui

peuvent apporter une respiration dans le rythme de vie souvent effréné de chacun d'entre nous ?

**Si vous avez des idées d'animations** à proposer, des souhaits tels que des nouveaux étalages, n'hésitez pas à les faire connaître, directement en mairie, ou **avec le coupon « votre avis nous intéresse »** présent dans ce bulletin.

## Note adressée à la gentie canine du centre du village :

Vous les chiens, vous n'avez pas tous des maîtres civilisés, qui pensent à leurs concitoyens et ramassent vos déjections ; on ne peut pas vous en vouloir ; mais montrez à vos maîtres indécents les bornes poubelles qui contiennent des sacs à crottes ; même quand ils oublient de prendre un sac quand ils vous sortent, ils n'ont pas d'excuses pour laisser les passants ramener vos crottes malodorantes sous la semelle de leurs chaussures...

S'il vous plaît, aidez-les à respecter les lieux fréquentés comme la place en gore du 11 novembre, en particulier vers les terrasses des restaurants, et sur les pelouses proches de l'école ; cela évitera de mauvaises surprises aux enfants qui jouent sur l'espace enherbé et aux agents du service technique lors de la tonte de ces secteurs.

**Merci à vous de passer le message ! Et merci à vos congénères qui eux ont bien éduqué leurs maîtres !**

## Deux temps Festifs:

**Le vendredi 30 juin**, le 36ème festival en Beaujolais, Continents et Culture, est à Châtillon.

Le Centre Culturel Associatif du Beaujolais propose en partenariat avec la mairie, le spectacle Cadi Matos à 21h30 dans la cour de l'école élémentaire.

Claude Lieggi et Nicolas Frache font les courses avec leur caddie au rayon chansons. Ils vous feront redécouvrir Vian, Gainsbourg, Lernay, Brassens, Ferrer, Joyet, Gotainer, Vartan, Fersen et quelques autres ...



A voir ! En famille ! Entrée libre

## Portrait

### Noémie Badey : une médaille d'or nationale en soins esthétiques

Agée de 21 ans, Noémie est allée en classe dans le village, puis s'est inscrite à l'école Peyrefitte de Lyon, où elle a obtenu un Bac pro esthétique, puis un BTS management.



Ce spectacle clôturera en beauté la soirée Rosé, Nuits d'été, Nuit des talents.

A partir de 18h, vous pourrez découvrir les produits de nos viticulteurs accompagnés d'un marché des saveurs et de la création.

Vous pourrez applaudir aux talents de l'école de musique, à celui des jongleurs de l'équipe de théâtre du collège, des photographes nature, des dessinateurs de B.D. par exemple, tout en faisant un baptême de gyropode ou un tour en calèche.

Pour vous restaurer vous aurez le choix entre paella, pizza et crêpes.

**Le samedi 23 septembre** Inauguration des travaux réalisés sur notre chapelle du XIIème.

Après les discours d'usage à 16h, un concert sera donné par la Ciaccona à 17h. En résonance avec la période où la chapelle basse était l'église paroissiale du bourg, cet ensemble de musiques anciennes nous replongera dans les sonorités du XIIème au XVIIIème.

Visites et animations sont en cours de concrétisation afin de célébrer la vie de notre village hier et aujourd'hui.

« J'aime les défis, dit-elle, et cette école est un centre d'excellence Worldskills France dans le domaine de l'esthétique. J'ai d'abord été sélectionnée au concours régional, puis aux finales nationales, à Bordeaux, où j'ai été déclarée championne de France avec médaille d'or le 11 mars 2017 ». Pour parvenir à cette réussite Noémie a beaucoup travaillé, avec des amies bénévoles qui lui servaient de modèles, notamment pour maquillage, épilation, massages, extension de cils, etc. « Maintenant, dit la jeune fille, je me prépare pour la compétition internationale, qui va se dérouler à Abou Dhabi dans les Emirats Arabes unis du 11 au 20 octobre prochains. Plus tard, après quelques années de pratique, j'aimerais ouvrir un établissement SPA. Je pourrai ainsi apporter du bien-être aux gens, leur procurer des moments d'évasion et de lâcher-prise, c'est un métier où il faut aimer les autres ». Cet été elle maquillera bénévolement des enfants lors de la fête des Rosés et des Talents.

Interview : Claude Vaudaux

## SIEVA

La distribution de l'eau potable sur la commune est assurée par le Syndicat Intercommunal du Val d'Azergues. La commune, avec ses deux délégués, participe activement aux réunions du syndicat. Il est présidé par Monsieur Jean Etienne. Son réseau d'eau potable couvre 22 communes pour 18000 abonnés.

L'eau distribuée provient des puits du Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône-Turdine situé en nappe alluviale de la Saône sur les communes d'Ambérieux et de Quincieux et d'un puits à Anse. Avant distribution, l'eau subit un traitement de déminéralisation et de désinfection au chlore.

### Contrôle de la qualité de l'eau :

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) est chargée du contrôle sanitaire de l'eau d'alimentation. En 2016, l'eau distribuée **présente une bonne qualité bactériologique et reste conforme aux limites de qualité réglementaire pour toutes les autres substances mesurées :**

- teneur en nitrates moyen 11,7mg/l (limite 50mg/l)
- pesticides : conforme à la limite réglementaire (0,1µg/l)
- solvants chlorés : valeur maximum 2,2 µg/l (limite réglementaire 10µg/l)

## ADMR

**BESOIN D'UN COUP DE MAIN ? DEMANDEZ DONC A L'ADMR.**

Lui : C'est quoi l'ADMR ?

Moi : Une association d'Aide à Domicile en Milieu Rural gérée par des bénévoles ayant pour seul objectif d'aider les personnes et les familles en difficulté... ou pas.

Elle : Quelles personnes ? Quelles familles ?

Moi : Toutes celles qui ont un besoin, suite à divorce, hospitalisation, accident de la vie, perte d'autonomie, handicap, pour, aide au lever au coucher, aide à la confection des repas ou livraison de repas ou garde d'enfant à domicile, aide aux devoirs ou aide ménagère de confort (ménage, repassage, etc), téléassistance.

Lui : Et ça coûte combien ?

Moi : Le tarif varie avec le service demandé et le reste à charge selon les revenus. Parfois il y a des prises en charge du régime général de protection sociale ou des mutuelles ou bien du département par l'intermédiaire de la Maison du Rhône. Le tarif horaire 2017 tout compris, déplacements, salaires, charges sociales des intervenants (es) et formalités administratives, se situe dans une tranche de 21 à 24 euros de l'heure en semaine pour une aide à domicile et les bénéficiaires peuvent prétendre à un crédit d'impôts de 50% du total effectivement payé, quels que soient leurs revenus. Une attestation fiscale nominative est délivrée chaque année.

A ce sujet, le syndicat est très vigilant sur la teneur en tétrachloréthylène suite à une pollution industrielle, des mesures sont mises en place pour faire barrage et protéger les puits de captage.

### Prix de l'eau :

Le tarif domestique de l'eau est calculé par la répartition d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit 298,29 €TTC (TVA et redevance comprises) ce qui représente **2,49 € TTC/m<sup>3</sup>**. Le syndicat a décidé de ne pas augmenter ce tarif en 2017, celui-ci est conforme à d'autres syndicats en milieu rural. Le budget permet de renouveler chaque année, 6 km environ de canalisations, de réaliser des travaux sur ses châteaux d'eau afin de maintenir un réseau en bon état, performant et de qualité.

### Télérelève :

Les abonnés sont maintenant équipés de la télérelève, il est donc possible de suivre sa consommation sur internet. Cet outil permet de détecter les consommations anormales d'eau type fuites. Le compteur d'eau est relevé automatiquement et les factures sont basées sur la consommation réelle.

Pour plus de renseignements : sieva.fr

Elle : Ça me soulagerait vraiment. A qui faut-il s'adresser ?

Moi : A la maison des services de l'ADMR de Châtillon 49 route de l'Arbresle, ZAC de la gare 69380 CHATILLON ou au 04 72 54 42 29 ou par mail à [admr.chatillon@fede69.admr.org](mailto:admr.chatillon@fede69.admr.org). Un bénévole viendra à votre domicile sur rendez-vous pour tout vous expliquer et vous faire gratuitement et sans engagement un devis chiffré valable un mois, durant lequel vous aurez le temps de réfléchir avant de décider.

Lui : Qui effectue les tâches d'aide aux personnes ?

Moi : Des salariés (es) dont la compétence, la ponctualité et le respect sont reconnus par tous les bénéficiaires depuis de très nombreuses années, recrutés (es) selon des critères bien précis et formés (es) aux métiers d'aide à la personne par des professionnels choisis par la fédération ADMR du Rhône.

Elle : Pour combien de temps doit-on s'engager ?

Moi : C'est vous qui décidez de la durée déterminée ou indéterminée de l'engagement. Vous pouvez résilier ou suspendre à tout moment en respectant un délai de 2 mois minimum, hors cas de force majeure.

L'ADMR est une ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF gérée par une équipe de BENEVOLES dont la seule motivation est d'apporter une aide, à ceux qui en ont besoin et qui en font la demande, par l'intermédiaire de salariés(es) formés (es) et expérimentés(es).

C'EST BON DE SE FAIRE AIDER .

# CAP GENERATIONS

Actualités du centre social

## Agenda juin/septembre 2017 :

**L'art floral** : vendredi 22 septembre, 14h/16h à la salle des fêtes de Châtillon.

**L'heure du thé** (temps d'échange et de rencontre autour d'un thé ou d'un café) : les lundis 19 juin, 3 juillet, 4 septembre, entre 14h30 et 16h30.

CAP Café, **le café de l'emploi** : les jeudis matin d'école, à CAP Générations, entre 8h20 et 10h.

**Cap'ucine et Romarin**, le jardin partagé : les jardiniers peuvent s'y retrouver les vendredis après-midi dès 14h et certains samedis matin, pour cultiver, partager des connaissances et récolter ! N'hésitez pas à vous renseigner si vous souhaitez les rejoindre.

**Cabanabulle**, lieu accueillant les parents et leurs enfants jusqu'à leur 6ème anniversaire pour échanger sur les questions liées à l'éducation, le rôle de parent, la socialisation des enfants, ou tout simplement prendre le temps de réaliser une activité avec son enfant. Les samedis matin de 9h30 à 12h, Espace Jeunes à Lozanne (à côté de la Poste). Accueils les samedis 9, 16, 23, 30 septembre.

**CAP sur l'emploi** (1582 route de la Vallée à Châtillon d'Azergues ; entrée à côté de la poste, 2ème étage). Une dizaine de bénévoles se relayent pour vous accueillir et vous soutenir dans votre démarche de recherche d'emploi, les lundis de 9h à 11h, les mardis de 16h à 18h et les samedis de 9h30 à 11h30. Les jeudis, l'équipe est présente à CAP Café, le café de l'emploi. Durant les congés d'été, fermeture du 13-07-2017 au 31-08-2017.

Afin d'étayer l'équipe, nous recherchons de nouveaux bénévoles. Si vous êtes intéressés, voici quelques qualités requises :

- Savoir accueillir sans jugement et avec empathie, toutes les personnes ayant un projet lié à l'emploi.

- Etre disponible.

- Avoir une bonne capacité d'écoute des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle, dans une totale confidentialité.

**Activités 2017/2018**, reprise en septembre : inscriptions ouvertes dès le

mardi 20 juin 2017, les mardis et jeudis entre 13h30 et 16h30, auprès de Karine à l'accueil.

**Atelier de discussion en anglais** : les lundis, 17/18h30 et 18h45/20h15 – les mercredis, 9/10h30 et 10h30/12h.

**Atelier de discussion en espagnol** : le nombre d'inscriptions sera déterminant pour l'ouverture d'un cours.

**CAP sur la forme** : gym douce, renforcement musculaire, Pilâtes, sophrologie.

**Atelier d'échecs** : les jeudis soir entre 18 et 20h.

## Nos prochains temps forts !

Samedi 1er juillet 2017 : Festival Pop-Rock Buis'n pop au Clos Pichat Bois d'Oingt dès 17h00. Une programmation musicale variée, animations artistiques, buvette et restauration ! Programmation sur notre site internet mais également sur facebook « Buis'n Pop »

## Accueil de Loisirs Ados.

Rosé, nuits d'été et des talents :

Retrouvez le groupe de jeunes du théâtre du Collège du Bois d'Oingt avec les animateurs pour une déambulation sur le marché des artistes organisé par la commune de Châtillon. Une buvette sera également assurée par les jeunes et leur permettra de financer leur petit séjour au Festival d'arts de Rue de Chalon sur Saône. Nombreux talents à découvrir !

Les vacances d'été : programme d'activités 11-17 ans disponible à CAP ! Un programme d'animation construit par et pour les jeunes avec de nombreuses sorties, journées à thème et aussi des stages ! Ouverture du 10 juillet au 04 août et du 28 août au 01 septembre. Programme et dossier d'inscription disponibles sur le site internet [www.capgenerations.org](http://www.capgenerations.org)

Renseignements et inscriptions auprès des animateurs, aux jours et horaires indiqués sur le programme. Tarif selon activité, commune et quotient familial.

## De nombreux séjours organisés cet été !

**Séjour Ballad'ânes** pour les 11-13 ans au Plan d'Hotonnes du 10 au 13 juillet.

**Séjour Sports** en nature pour les 14-17 ans dans les Cévennes du 17 au 21 juillet.

**Séjour Multi-activités** pour les 11-17 ans à Cublize du 24 au 28 juillet.

Renseignements et inscriptions auprès des animateurs, aux jours et horaires indiqués sur le programme. Tarif selon séjour, commune et quotient familial.

Le chantier international est de retour !

Retrouvez les jeunes internationaux du 10 au 28 juillet pour 3 semaines de chantier sur Châtillon et Le Bois d'Oingt. Restauration d'un mur en pierres sèches et d'un jardin en permaculture. Possibilité pour les jeunes locaux âgés de 14 à 20 ans de rejoindre le groupe d'internationaux sur le chantier. Renseignements et inscriptions auprès du secteur jeunes.

Nous cherchons des personnes intéressés et volontaires pour assurer les trajets jusqu'au site des travaux afin de transporter les jeunes internationaux mais aussi pour leur faire découvrir le patrimoine local. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec Sophie LARESSE Responsable Enfance/Jeunesse sur le Centre Social CAP Générations.

## A venir ...

**Formation générale BAF** du samedi 28/10 au 04/11, en externat à CAP Générations.

Coût 280 euros la semaine. Condition d'admission : avoir 17 ans révolus avant le démarrage du stage.

Renseignements et inscriptions auprès de Sophie LARESSE Responsable du Secteur jeunes.

## Fermeture du centre social : du samedi 05 août 2017 au dimanche 27 août 2017 inclus.

Pour vous renseigner, vous inscrire, vous investir ou proposer de nouvelles activités, contactez-nous :

Centre social et culturel CAP Générations

Place de la poste – 69380 Châtillon d'Azergues

Accueil du public : du lundi au vendredi : 9h/12h et 14h/17h

Tél : 04 72 54 48 76 - Email : [cap.generations@numericable.com](mailto:cap.generations@numericable.com) - Site Internet : [www.capgenerations.org](http://www.capgenerations.org)

## Ecole élémentaire

### Des plantations à l'école !

Au début de l'automne, nous avons planté des tulipes. Chaque enfant a planté un bulbe. Petits et grands ont surveillé la croissance des plantes attendant le printemps avec impatience. Et nous ne fûmes pas déçus ! Durant tout le mois d'avril, nous avons pu profiter d'une explosion de couleurs. Les tulipes, qui sont maintenant fanées, ont été ramassées cette semaine et laisseront la place à des pommes de terre. Nous vous donnerons des nouvelles de nos nouvelles plantations à la rentrée !



### La Prévention Routière

Jeudi 4 mai, trois intervenants de La Prévention Routière sont venus à l'école élémentaire pour faire passer le « Permis Vélo » aux élèves de CM2. La partie théorique s'est déroulée le matin en classe et s'est terminée par un test portant sur la connaissance des principaux panneaux de signalisation et sur les comportements à avoir en vélo sur la route. L'après-midi, les élèves sont passés à la pratique sur le circuit installé dans la cour et ont pu démontrer sur un vélo leur aptitude à réagir correctement en situations proches de la réalité.

Tous les élèves sans exception ont obtenu leur « Permis » et méritent toutes nos félicitations. A eux maintenant de continuer à montrer qu'on peut leur faire confiance sur les routes de Châtillon et d'ailleurs.



## ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL Créa'mômes (de 3 à 12 ans)

Pendant les vacances d'été, l'accueil de loisirs **CREA'MÔMES** sera ouvert du **lundi 10 juillet au vendredi 4 août** puis du **lundi 21 août au vendredi 1er septembre, de 7h30 à 18h.**

Deux solutions d'inscription :

- Pour les enfants déjà venus : inscription en ligne du 12 au 25 juin.
- Pour les nouveaux enfants : permanence d'inscription le mercredi 28 juin de 18h30 à 20h à Châtillon (école maternelle).

Durant tout l'été, de nombreux stages à thèmes seront proposés ainsi que 3 séjours vacances : « Far West » pour les 4-7 ans, « Quad » pour les 8-12 ans et « Passion équitation » pour les 8-12 ans.

Deux solutions d'inscription :

- Pour les enfants déjà venus : inscription en ligne du 6 au 8 juin.

- Pour les nouveaux enfants : permanence d'inscription le samedi 10 juin de 10h à 11h au domaine des communes d'Anse.

Tous les renseignements et documents d'inscription sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : [www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com)

Pour plus d'informations : Aurélie LACOMBE au 07.84.00.37.69 et [creamomes@cc-pierresdorees.com](mailto:creamomes@cc-pierresdorees.com)



## Médiathèque

La médiathèque remercie la municipalité, l'école élémentaire ainsi que les enfants, qui ont participé à notre mois des **abeilles en avril** ! Tous les élèves de l'école élémentaire ont pu profiter du spectacle « Du rifici dans la ruche », et 85 spectateurs l'ont vu le soir. Merci à la compagnie Culture en mouvements d'être venue spécialement de la région toulousaine. Une semaine plus tard, Pierre Louvet, pathologiste apicole, a animé une conférence sur la survie des abeilles, à laquelle ont assisté 45 personnes, dont plusieurs apiculteurs amateurs des Pierres dorées. Et grâce aux dessins des grandes sections – CP réalisés pendant les TAP, et aux peluches prêtées par la pharmacie, votre médiathèque était bien décorée !

En mai, les bibliothécaires ont changé 200 livres et 200 CD à la Médiathèque du Rhône. Ils en ont aussi achetés. Retrouvez dans les bacs et les rayons tous ces nouveaux documents !

Parce que le plaisir des histoires se partage très tôt, les bibliothécaires animeront **une Heure des bébés mercredi 21 juin de 10h30 à 11h00**. Un temps de lecture et de conte pour les tout-petits (1-3 ans) – gratuit sur réservation (places limitées).

**Pendant les vacances d'été, la médiathèque reste ouverte aux horaires habituels, sauf du 1er au 15 août où elle sera fermée.**

Enfin, n'oubliez pas qu'en plus des livres, CD et revues, vous pouvez aussi emprunter des e-books, des VOD (grâce à la Médiathèque du Rhône), ou l'œuvre d'un artiste des Ateliers révélés : tableau, sculpture, photo...

Bon été !

Médiathèque intercommunale de Châtillon Chessy

Place de la Poste

69380 Châtillon d'Azergues

mediatheque@chatillondazergues.fr

<http://mediatheque.chatillondazergues.fr>

<http://facebook.com/mediathequechatillonchessy>

04 78 43 91 61

Mardi 16h-18h30

Mercredi 15h30-18h30

Jeudi 16h-18h30

Samedi 9h30-12h30



## LE PETIT CHESSILLON

Les enfants du jardin passerelle attendaient ça avec impatience ! Après avoir confectionné un petit panier tout en couleur, ils ont eu l'occasion et surtout le plaisir d'aller à la chasse aux œufs le vendredi 5 mai et le mardi 9 mai 2017. Ils ont eu la chance de profiter du petit jardin aménagé spécialement pour eux par la commune. C'est à travers arbustes divers et herbe fraîche que les enfants ont exploré tous les recoins du jardin afin de récolter tous ces trésors en chocolat pour ensuite les déguster tout au long de la journée ! Ce fût un réel moment de bonheur pour tous !

Tout au long de l'année, l'équipe du jardin passerelle propose des animations ou sorties (bibliothèque, visite à l'école, pompier...) afin de partager de bons moments avec les enfants mais aussi pour leur permettre de s'approprier progressivement leur environnement proche et les accompagner vers l'école. Aussi, une fois par **mois les parents sont invités (matin et soir) à partager un moment convivial avec les professionnelles autour du "café des parents"**.



## Collège

Suite de la plantation... du verger de Simone !

Le jeudi 9 février les élèves du club nature et jardinage du collège ont procédé (avec l'aide de Mr Causse, de Mr Mazuy et de Mme Babin) à la plantation de **5 arbres** : un sorbier commun dont le bois est l'un des plus durs qu'il soit (il servait autrefois à faire des vis de pressoir), 4 arbres fruitiers, 1 prunier et 3 pommiers de variétés anciennes.

C'est Mr Beche de l'association des Croqueurs de pommes de Saône et Loire qui nous a offert ces **5 arbres**. Il a aussi, lors de son déplacement, procédé à la taille de ceux que nous avons plantés l'an passé et prodigué quelques conseils à toute notre équipe de jardiniers en « herbe ».

Il nous reste encore deux grands trous de plantation, qui devraient accueillir bientôt 2 chênes, afin de constituer un couloir en continuité avec les arbres du champ voisin.

Nous attendons maintenant de belles récoltes.



## CLAP DE FIN SUR LES CLASSES 7 ...

Les classes en 7 ne voulaient pas faire d'ombre au festival de Cannes et « ont fait leur cinéma » du 12 au 14 mai.

Les spectateurs nombreux du village ont apprécié le défilé déguisé du vendredi soir qui a vu plus de 50 conscrits illustrer des films cultes aux rythmes de la Batucada. Merci à eux.

Certains mythes et icônes du cinéma ont été fortement concurrencés...de là à dire que des vocations soient nées...la lucidité retrouvée ne nous le permet pas...

Le samedi après-midi a été consacré aux 10 ans avec 14 jeunes acteurs en herbe qui se sont initiés à un atelier d'improvisation pendant que les conscrits s'attachaient à transformer la salle des fêtes en une mini bambouseraie pour le banquet du dimanche.

Pas de vague à l'âme mais l'âme de la vague le dimanche matin a suivi une cérémonie émouvante à la paroisse et un moment de souvenirs aux monuments aux morts.

99 conscrits ont alors « vagué » à leur occupation et les habitants ont fait honneur au vin du même nom en

écoutant la fanfare très festive de St Clément les places. Merci à elle.

Le banquet des 140 convives a clôturé ces 3 jours de fêtes remarquables et remarquées.

Un grand merci au bureau des classes, aux classes en 6 et 8 pour leur aide, à la municipalité, aux prestataires et surtout aux habitants /spectateurs qui ont contribué à ce que cette tradition soit un succès. **Vive la 7...**

Yvan Michel

Président de l'amicale des classes en 7



## Puces Café

Un printemps bien actif pour notre association !

La Braderie du 8 avril a connu un beau succès : un temps magnifique, beaucoup de visiteurs qui ont permis une belle recette.



Début avril c'était **l'Exposition-Vente de petits meubles relookés** dans la salle du Conseil de la Mairie de Châtillon : le fruit d'une collaboration entre notre Association qui a fourni les meubles et qui en vend une partie à son profit, les jeunes de la MFR qui ont transformé ces meubles en œuvres d'art et Marina de l'atelier Kaléidoscope qui les a suivis et conseillés dans cette démarche. Il ne reste que quelques meubles qui sont disponibles à la Boutique de Puces Café.

Le 23 avril, nous **avons participé aux Jardiniales**, événement de Mines de Liens qui se tenait cette année dans le magnifique parc du château de Courbeville. Nos boutures et plançons ont tous trouvé preneurs et beaucoup de visiteurs, venus d'assez loin parfois, ont fait connaissance avec Puces Café à cette occasion.



Dans leur démarche de solidarité et d'écologie, deux éco-délégués du collège Simone Veil, Augustin et Gabriel ont mis en place une action de collecte de vêtements d'enfants pour répondre à la demande des familles dans le besoin et pour contribuer à la préservation de notre environnement en donnant une seconde vie aux vêtements. Ils ont choisi Puces Café pour réaliser l'objectif de leur collecte.

Puces Café a aidé La Halte à mettre en place son nouveau chantier éducatif (réfection d'appartements par des jeunes en réinsertion accompagnés d'éducateurs. Ils reçoivent leur premier salaire et commencent à apprendre un métier !)

**Le 24 juin aura lieu notre Braderie d'été de 9h à 17h.** Nous espérons que nos visiteurs seront encore nombreux à nous apporter leur soutien.

Les mercredis de Mai, Juin, Juillet, Septembre, la Boutique restera ouverte jusqu'à 18h.

**Par contre elle sera fermée en Août** : Puces Café prend des vacances.

La Boutique a changé son look. Qui n'est pas encore venu boire un petit café dans ce nouveau décor ??

L'équipe de puces Café vous attend encore plus nombreux !

# Mines de Liens

## Retour sur les Jardiniales

Pour cette édition, dimanche 23 avril 2017, TOUT était avec nous...

D'abord la date, le jour des élections, on se dit qu'au milieu des vacances, chacun était potentiellement de retour pour voter et passer nous voir.

Ensuite, le roi soleil propice à une sortie du dimanche.

La beauté du lieux, divin'écryn, le charme du parc, la cour ensoleillée, cet espace hors du temps qui faisait qu'on se sentait bien.

Les 22 intervenants et exposants, heureux d'être bien installés, ont partagé leurs savoir-faire...

Et bien sûr TOUS les bénévoles : ils avaient œuvré pour préparer la journée depuis des mois et 53 d'entre eux étaient là de 7h30 à 21h pour tenir nos 17 permanences... et accueillir 1538 visiteurs, dont 1252 adultes et 286 enfants : un succès que nous n'avions pas imaginé un seul instant.

### Tout était Jardinialement génial !

Nous espérons que vous en avez tous profité, vous pouvez visiter notre galerie photo sur [www.minesdeliens.org](http://www.minesdeliens.org).

### Jardin partagé Mines de Liens-Cap Générations à Châtillon

En 2016, une dizaine de membres de Mines de Liens avaient décidé de se retrouver pour des séances de jardinage collectif, les mardis matin, de 10h à 12h. D'autres créneaux sont envisageables en fonction de la disponibilité de chacun. Le jardin se situe à Châtillon à proximité du stade.

Nous rappelons que tout membre de Mines de Liens ou de Cap Générations peut participer à ces séances à condition de respecter le règlement intérieur du jardin.

## Association « Kaléidoscopes, arts en mouvements »

### Expositions des créations de l'atelier

Après une exposition à la médiathèque et à la mairie de Châtillon sur le thème de LYON et de la COULEUR, l'atelier exposera à Bagnols les **10 et 11 juin**, inspiré par les peintures de Kandinsky, dont nous avons pu visiter avec joie l'exposition de Grenoble.

### Stages d'été

L'association propose différents ateliers pendant le début des vacances d'été :

Stage Techniques d'impression avec la « Gelli plate »

Les travaux sont collectifs et les récoltes sont mises en commun, courges et tomates, haricots grimpants, courgettes, pommes de terre, blettes, les récoltes furent abondantes en 2016. 10 carrés potagers permettent de cultiver en économisant ses forces et son dos.

Convivialité, lien social, respect de la terre et préservation de la biodiversité sont nos priorités. Nous cultivons divers légumes et des aromatiques sans engrais ni pesticides et en respectant le sol. Par contre le projet de butte auto-fertile n'a pas encore vu le jour faute de disponibilités et surtout de bras musclés.

L'année s'est terminée par un repas partagé très sympathique autour de la traditionnelle soupe à la citrouille de notre récolte dans la cuisine de Cap Générations à Châtillon.



Le jardin partagé ne demande qu'à recruter des nouveaux jardiniers ! Faites-vous connaître si vous êtes intéressé par le jardinage, nous ne travaillons pratiquement pas la terre, ce sont les vers de terre qui bossent !

### Poulailler collectif

Suite à la première expérience de poulailler collectif réussie à Bagnols, un deuxième poulailler collectif est en cours de création sur la commune de Châtillon. Il reste encore des places ! Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à [minesdeliens@gmail.com](mailto:minesdeliens@gmail.com).

Samedi 1er juillet de 14 h à 17 h.

Stages adultes et enfants thèmes libres les 10 /11 et 12 Juillet de 14 h à 17 h.

Pour plus de renseignements et pour visiter la galerie de l'atelier n'hésitez pas à vous rendre sur la page facebook de Kaleidoscopes [facebook.com/kaleidoscopes.fr](https://www.facebook.com/kaleidoscopes.fr) ou passer à l'atelier.

Tel / Marina Breme au 0426658765



## Sud Azergues Football

Avec l'arrivée de l'été, c'est la fin de saison qui commence à se profiler pour notre club de foot. Mais avant cela, il reste encore quelques événements et manifestations sportives à venir à commencer par notre traditionnel **tournoi U9 qui se déroulera le samedi 10 juin** suivi de notre tournoi interentreprises le 11 juin (voir affiche jointe). Enfin aura lieu pour la première fois, la fête du club le **samedi 1 juillet** au stade de Chatillon pour célébrer le 5ème anniversaire de notre (jeune) club (plus de précisions communiquées lors de la prochaine édition). Durant les vacances scolaires, nous organiserons nos **stages d'été du 17 au 21 juillet puis du 24 au 28 juillet**.

Coté résultats, notre équipe fanion a très bien relevé la tête en enchaînant 7 victoires d'affilée qui lui ont permis de remonter à la 4ème place et d'assurer le maintien pour cette première saison à ce niveau.

La section futsal va également accéder au niveau su-

## QI GONG et TAI JI en Vallée d'Azergues

QI GONG et TAI JI sont thérapeutiques par essence.

Ils font partie des pratiques thérapeutiques de l'attention et de la conscience liées au mouvement.

Nourrir un corps sain et cultiver un esprit clair par la pratique du QI GONG et du TAI JI CHUAN.

Un voyage empirique et continu dans le territoire vivant et changeant du corps.

Un temps Ressource, Samedi 8 juillet et dimanche 9 juillet 2017. Avec, réunis en un seul lieu, au Bois d'Oingt : Méditation de Pleine Conscience, Do In, QI GONG, Autohypnose, Calligraphie Méditative, Massage assis Amma.

En semaine, différentes séances :

## La Palette des Arts

La Palette des Arts, association Châtillon-Chessy, donne des cours de dessin, peinture et de bricolage (maquette etc.) dans une ambiance conviviale aux enfants, adolescents et adultes dans la salle de l'ancienne gare de Châtillon d'Azergues.

Son professeur, Florence JABOUILLE, diplômée en arts plastiques, enseigne toutes les techniques : pastel sec, pastel gras, mine de plomb, sanguine, aquarelle, acrylique, huile... Pas de thème particulier, chacun peut se laisser guider par son inspiration et ses préférences, sur les conseils de Florence.

De nombreux cours sur la semaine (matin, après-midi

périeur pour la 3ème année de suite et ce malgré des difficultés de disponibilité de salle. Au niveau des jeunes, les parcours réalisés dans les différentes catégories sont satisfaisants et en ligne avec les objectifs du début de saison.

Nous sommes sur le point également de réussir avec succès, le renouvellement de nos 23 jeux de maillots par le biais du sponsoring, grâce notamment à notre emploi civique Maxence Riou et la commission sponsors qu'il anime.

L'évolution de nos infrastructures devient vitale pour la pérennité de notre club car le nombre de licenciés est de 374 désormais alors que nous n'étions 300 il y a 4 ans. Nous sommes un peu à l'étroit sur nos installations (terrains, vestiaires, ...) et c'est pour cela que nous avons ouvert un dialogue avec les mairies sur ce point.

VIVE LE SAF !

Salle des Fêtes à Chessy : Mercredi de 18h à 19h15 : mouvements pour le bien-être et TAI JI CHUAN.

Dojo de Châtillon : Mardi de 16h45 à 18h15 : Méditation et QI GONG de 19h30 à 21h : QI GONG et relaxation.

Jeudi de 14h à 15h : QI GONG, de 15h à 16h : TAI JI CHUAN.

Dimanche atelier de QI GONG le 11 juin de 9h à 11h.

Nous vous retrouverons à partir du 26 septembre 2017.

Renseignements :

Christel : 06 79 36 29 39 ou [tc3info@orange.fr](mailto:tc3info@orange.fr)

Françoise : 06 28 07 02 61 ou 04 78 43 95 76

KIMOCHI: [tcqg69@orange.fr](mailto:tcqg69@orange.fr)

ou soirée), dans une ambiance très conviviale, permettent à chacun de trouver l'horaire qui lui convient le mieux.

**L'exposition se déroulera du Jeudi 08 juin au Dimanche 11 juin 2017.**

Voir sur le site la date de reprise. Nous serons présents au forum des associations.

Renseignements auprès de Florence Jabouille (06 32 57 59 69) ou [florence.jabouille@gmail.com](mailto:florence.jabouille@gmail.com),

<http://lapaletteledesarts.wixsite.com/la-palette-des-arts>

<https://www.facebook.com/>

LaPaletteDesArtsChatillonAzergues

## A Plus

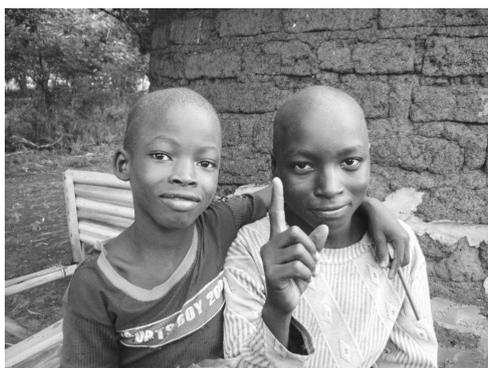
Pour l'association A Plus..., l'école est une priorité

Ces jeunes garçons, ces jeunes filles sont l'avenir du Burkina Faso. Le seul moyen de s'en sortir passe par l'école, leur destinée est entre leurs mains.

La poursuite des études en collège, en particulier les frais de scolarité, peuvent se traduire par des sommes importantes pour certaines familles. Pour permettre aux élèves ayant les capacités à poursuivre des études en collège, A plus... parraine en priorité les orphelins ou ceux dont les parents n'ont pas les ressources suffisantes.

En 2008, A plus... a mis en place un parrainage collectif par la contribution partielle au financement des frais de scolarité de ces élèves. Une participation aux frais de cantine des enfants parrainés est assurée par A plus...

Les frais de scolarité sont d'environ 40€ par an sans les frais de cantine.



**je soutiens l'association A plus... pour son action de parrainage au  
Burkina Faso en faisant un don de : €**

*Je bénéficie d'une réduction de 66 % du montant sur mes impôts*

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse postale :**

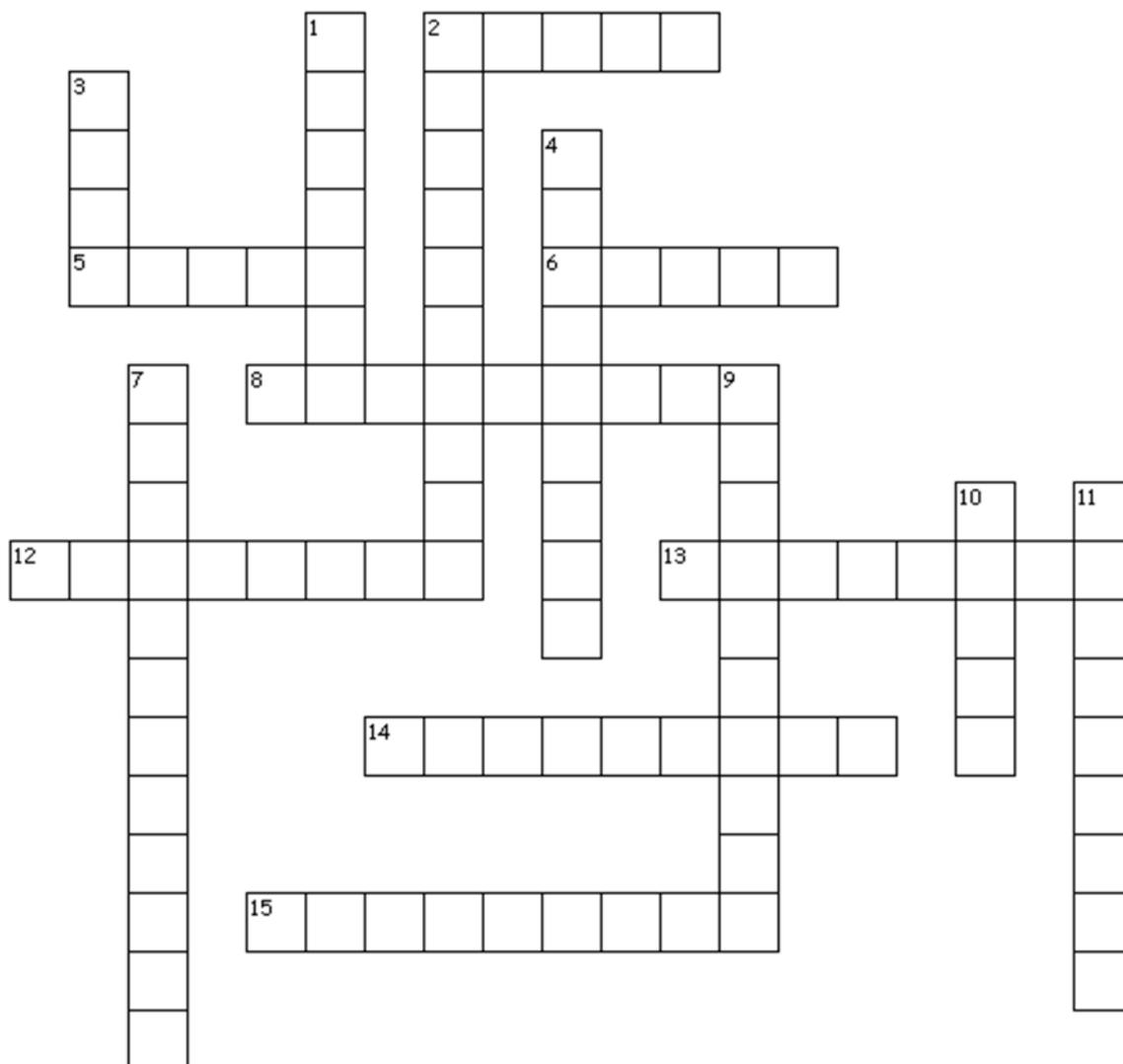
**Adresse électronique :  
Téléphone ( facultatif) :**

Merci d'adresser votre chèque à : **association A plus... mairie 69380 Chatillon**

J'ai noté que je recevrai un reçu fiscal dès l'enregistrement de mon don.  
L'association repose sur le principe de la gestion totalement bénévole, permettant de consacrer l'intégralité des sommes recueillies aux différents projets.

## DATES A RETENIR

Manifestations culturelles et patrimoniales	Calendrier des associations
<p><b>9 juin</b> La médiathèque propose un spectacle Prévert : Dans ma maison vous viendrez, d'ailleurs ce n'est pas ma maison. 20h30 salle des fêtes de Chessy.</p> <p><b>18 juin</b> Journée Patrimoine de pays. Exposition sur les travaux de la chapelle en 2016, d'une restauration à l'autre. Chapelle basse de 14h30 à 18h.</p> <p><b>24 juin</b> Fête de la musique 10h/12h devant la médiathèque. 5<sup>ème</sup> Nuit du conte aux carrières de Glay, St Germain Nuelles de 18h à 1h.</p> <p><b>30 juin</b> à partir de 18h Rosé, nuits d'été, nuit des talents : dégustation, marché de la création, animations avec calèche et baptême de gyropode, orchestre, jonglage et restauration.  21h30 Spectacle Cadi Matos, chansons françaises non périssables avec Claude Lieggi et Nicolas Frache. Cour de l'école. Entrée libre.  Mercredi 19 juillet Balade des cinq sens aux carrières de Glay. Renseignement sur les mercredis découvertes à l'Office du Tourisme du pays de l'Arbresle.</p> <p><b>23 septembre</b> Inauguration fin des travaux de la chapelle. 16h remerciements. 17h concert à la chapelle.</p> <p><b>11 Octobre</b> médiathèque Rencontre avec l'auteure, illustratrice Lucie Albon.</p>	<p><b>7/11 juin</b> Exposition Palette des arts salle Pierre Dupoizat.</p> <p><b>11 juin</b> Tennis, fête de fin d'année.</p> <p><b>17 juin</b> Fête des écoles. <b>18 juin</b> Judo fête de fin d'année.</p> <p><b>24 juin</b> Tournois badminton. Stage Aïkido de 9h30 à 12h et de 14h à 17h avec Micheline Vaillant-Tissier et Dominique Rasclé-Sensaï.</p> <p><b>29 juin</b> A.G. Fédération des Pierres Dorées. 18h30 Petite salle et conférence sur les patois. 1<sup>er</sup> juillet spectacle Modern jazz.</p> <p><b>9 septembre Forum des associations.</b> Salle des fêtes de Chessy.</p> <p>29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre Ateliers révélés. Suivez le fil ... dans 5 villages des Pierres Dorées.</p>



## Horizontal

2. Association qui organise les 20 heures africaines
5. Elémentaire ou primaire
6. A retenir pour les prochains évènements
8. Association solidaire
12. Ulule la nuit
13. Il est international en juillet
14. Fêtent les classes
15. A ne pas confondre avec l'armoise

## Vertical

1. Il pépie le jour
2. Ensemble d'œuvres d'art à la médiathèque
3. Ici elle est ludique
4. Oiseau entendu lors de la nuit de la chouette
7. Elles nous ont touchés le 22 novembre dernier
9. Passion du portrait
10. Acronyme pour notre syndicat des eaux
11. Le plus grand rapace nocturne d'Europe

# LA CLASSE EN 7 !



Photo : Claude Vaudaux

✂.....

## Votre avis nous intéresse

Exprimez-vous à l'aide de ce coupon réponse et déposez-le dans la boîte à idées qui se trouve dans l'entrée de la Mairie. Vous pouvez aussi nous contacter par le site Internet [www.chatillondazergues.fr](http://www.chatillondazergues.fr)

Le conseil municipal apprécie beaucoup ces retours concrets et les intègre dans les actions à mener dès que cela est possible.

La dernière page du Châtillon-Infos vous permet de vous exprimer et c'est ce que vous faites à l'aide du coupon réponse. Une remarque nous a été transmise sur les lampadaires du parking du stade qui restent allumés et consomment pour rien Réponse : l'éclairage des parkings sans voitures du collège et du stade seront éteints à 23h30 dès que seront installés les horloges qui le permettent.

Cette installation est prévue dans le marché de BF qui prévoit la modernisation des réseaux et de l'extinction. Les travaux devraient avoir lieu en 2017

Nom, Prénom (facultatif) .....

Votre texte ici